

## **CAP des Contrôleurs - 22 janvier 2019**

Solidaires CCRF & SCL était représenté par Manuel BUFFARD (DDPP 59), Ludovic DUFOSSET (DDPP 30), May-Lan FLORENTIN (DDPP 94) et Céline VION (DDPP 59).

### Ordre du jour

- Adoption du Règlement Intérieur ;
- Établissement du tableau des mutations 2019 ;
- Demandes de mutation hors tableau ;
- Questions diverses.

### **Au préalable, les élus SOLIDAIRES ont lu la déclaration liminaire suivante**

Madame la Présidente,

En ce début d'année, période de vœux, SOLIDAIRES CCRF & SCL voit dans cette première CAP du corps des Contrôleurs, l'occasion d'émettre un certain nombre de souhaits.

A l'occasion de la campagne de mutations 2019, les agents de la CCRF expriment des choix impactant leur vie familiale et professionnelle. Une grande confusion régnant dans notre administration depuis trop longtemps, leur réflexion ne peut se faire de manière éclairée. En l'absence de visibilité quant à l'organisation future de notre administration (regroupements, suppressions de directions, interdépartementalité, mutualisations...), ils se trouvent dans l'impossibilité de se projeter.

Aussi nous demandons une plus grande transparence et davantage de communication de la DG sur les projets en cours à la DGCCRF (quid de la revue des missions et de l'évolution des implantations... ?).

Que pouvez-vous nous dire sur les informations qui ont circulé hier sur toutes les messageries des agents de la DGCCRF, sur une fermeture d'une soixantaine de sites et un transfert de la mission alimentaire vers la DGAL ?

Cependant il faudrait que l'information soit fiable. Malgré nos différents avertissements, nous constatons que les mauvaises pratiques perdurent (fiches de postes diffusées non respectées pour les agents en sortie d'école, en mutation...). Les élus de la CAP étant chargés de la défense des intérêts des agents ne peuvent que relever ces Pratiques Commerciales Trompeuses !

Aujourd'hui nous constatons même la publication de deux fiches de postes pour la résidence de La Réunion alors que plusieurs demandes existent dans les tableaux de mutation émanant de collègues tant en Contrôleurs qu'en Inspecteurs !

Toujours en terme d'inquiétude sur notre avenir, alors que les crises se multiplient (ouverture du procès SPANGHERO, affaire LACTALIS...) et que le Brexit laisse présager une augmentation de notre activité, la promotion de contrôleurs 2019, avec ses 12 postes proposés en interne et en externe, est la plus faible que bon nombre d'agents de la DGCCRF ait connu !

Ce constat associé aux non-titularisations des promotions précédentes, nous alarment et nous souhaiterions savoir si un travail entre l'école, vos services et les organisations syndicales a débuté. Sinon, pourquoi et quand pensez-vous l'engager ?

Mme OUDOT a répondu :

A l'heure actuelle, aucun arbitrage n'a encore été rendu quant aux missions et à l'organisation géographique et il n'est pas question de diminuer de 60 le nombre d'implantations de la CCRF. Pour elle, il faut une présence en phase avec la réalité économique mais cela pose parfois problème. Elle reconnaît que la solution privilégiée est de regrouper les directions qui n'atteignent pas la taille critique sous une autorité unique à l'image du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône.

Suite aux informations qui ont été diffusées sur toutes les messageries des agents lundi, la Directrice Générale a répondu par un démenti à l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Les élus en CAP ont demandé que cette réponse soit diffusée à l'ensemble des agents.

Une réflexion est en cours notamment sur le calendrier et le contenu de la formation initiale. Un groupe de travail sera mis en place au sein du Comité Technique Personnels et Missions (CTPM) quand la réflexion sera plus engagée. Ce groupe de travail aura également en charge la question de l'élaboration des fiches de poste.

Concernant les 2 fiches de poste pour la DIECCTE Réunion, elle a précisé qu'elles ont été créées dans un contexte très particulier et suite à la désignation d'un Délégué à la concurrence à l'Outre-Mer. Ces emplois viennent s'ajouter aux effectifs cibles de la direction.

## **1 – Mise en place de la nouvelle formation de la CAP n°3**

### A – Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur de la CAP a pour objet de fixer les conditions de travail de cette instance et de rappeler à ses membres leur obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle.

SOLIDAIRES a fait part de demandes de modifications du projet qui lui a été soumis. Si certaines ont reçu un accueil favorable, d'autres feront l'objet d'une étude plus approfondie. En effet, C. OUDOT précise que l'Administration Centrale souhaitant un règlement intérieur commun aux 3 CAP catégorielles, à l'issue de la tenue de ces différentes CAP, une nouvelle proposition de texte sera transmise aux représentants du personnel pour approbation.

### B – Désignation des représentants du personnel aux commissions de réforme

L'administration propose que lorsqu'une commission départementale de réforme doit se réunir, la recherche d'agents volontaires s'effectue au plan local et que la liste des agents volontaires soit soumise aux représentants en CAP pour désignation.

L'agent concerné donne alors son accord sur le choix des personnes désignées.

## **2 – Etablissement du tableau de mutation 2019**

62 agents ont présenté au moins une demande de mutation.

La CAP a voté ce tableau de mutations à l'unanimité. **La période pour renoncer à une ou plusieurs demandes de mutation devrait être fixée du 1<sup>er</sup> au 12 février 2019. Les modalités seront précisées dans l'instruction qui paraîtra prochainement.**

**L'exploitation du tableau aura lieu lors de la CAP prévue le 24 avril 2019.**

Comme les années précédentes l'Administration Centrale va demander aux directeurs locaux de communiquer les fiches de postes correspondantes aux postes à pourvoir.

### **3 – Demandes de mutations hors tableau**

3 demandes de mutation hors tableau ont été enregistrées.

### **4 - Questions et informations diverses**

◆ Avez-vous des précisions à nous apporter sur l'effectivité de la revalorisation des indemnités de frais de déplacement ?

A l'heure actuelle, aucune date n'est fixée pour la mise en œuvre de cette revalorisation, il faut attendre la publication au Journal Officiel.

◆ Le travail sur la future Instruction Générale mutations devrait être initié dans le cadre d'un groupe de travail CTPM et C. OUDOT espère qu'il sera finalisé à l'issue du premier semestre.

◆ L'ouverture des inscriptions aux concours est fixée selon le calendrier suivant :

- concours contrôleur principal : 11/03/2019 ;
- examen professionnel de B en A : 12/03/2019 ;
- concours contrôleur 1<sup>e</sup> classe : 21/08/2019.

◆ La communication des Crédits Temps Syndicaux alloués par direction devrait s'effectuer au mieux au milieu de l'année.

**La prochaine CAP des Contrôleurs (exploitation des tableaux de mutation)  
se tiendra le 24 avril.**

### **Les élus SOLIDAIRES CCRF & SCL**

Manuel BUFFARD (03.28.07.22.20)  
Ludovic DUFOSSET (04.30.08.60.91)  
May-Lan FLORENTIN (01.45.13.89.59)  
Marie Céline GALVEZ (02.50.80.40.52)  
Céline VION (03.28.07.22.68)  
Pauline ZENNER (03.58.07.20.56).